



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil le, 27/10/2015

La Poste : distribution des colis

Contact Presse :

Patrick Lasserre

06.78.91.95.88

NON à la distribution des Colis le dimanche OUI à un véritable Service Public Postal de qualité 6 jours/7

La Poste, envisage un test de livraisons colis le dimanche 20 décembre 2015 sur Paris intra-muros, Lyon, Bordeaux, Lille, Reims, Rennes et partiellement sur la 1ère couronne en Île de France. Il s'agit d'une première pour les services de distribution de La Poste, car si le travail du dimanche est depuis toujours une réalité dans certains services de La Poste, notamment les centres de tri et l'acheminement c'est dans l'objectif de garantir aux usagers le service public qu'ils sont en droit d'attendre 6 jours/7 sur tout le territoire.

L'opération "distribution des colis le dimanche 20 décembre" s'inscrit dans une toute autre logique commerciale, il s'agit avant tout de satisfaire ce que La Poste appelle ses "top clients" (Amazon, Ventes Privées, C Discount...), d'ailleurs 80 liaisons directes seront organisées durant la période qui précède les fêtes.

Dans le même temps La Poste organise la dégradation du Service Public déjà mis à mal avec la généralisation du timbre vert et le "dé-tricotage" du réseau Postal.

Ainsi, elle ordonne la suspension de l'entrée de tout Coli-éco (Colis Ordinaire) dans son réseau à compter du 14 décembre 2015 ! Cette mesure pénalisera notamment les familles qui ne pourront pas bénéficier de ce service aux moments des fêtes, ou bien elles devront mettre la main à la poche si elles veulent envoyer des colis à leurs proches.

Il s'agit bel et bien d'une nouvelle dégradation du service public postal.

La Poste emboîte ainsi le pas du MEDEF lui-même relayé par "la loi Macron" dont l'objectif est de banaliser et généraliser le travail du dimanche.

Pour la CGT, un tel projet c'est inacceptable, La Poste doit immédiatement mettre les moyens humains et matériels permettant de rendre un service public de qualité 6 jours/7 sur l'ensemble du territoire, cela passe par des créations d'emplois, la transformation des CDD, intérim et autres contrats précaire en CDI à temps plein, le maintien et le développement du réseau postal.